



TUTEUR/MAÎTRE D'APPRENTISSAGE SE FORMER POUR MIEUX TRANSMETTRE

Être tuteur/maître d'apprentissage, c'est avant tout être le garant de l'intégration de l'alternant dans l'entreprise, le référent dans son acquisition et sa montée en compétences. C'est un rôle essentiel pour l'évolution professionnelle de l'apprenant, mais

également une occasion unique de travailler avec une personne apportant un regard neuf sur l'entreprise. Afin d'endosser au mieux la fonction de tuteur/maître d'apprentissage, une formation est possible pour optimiser cette expérience enrichissante.

FICHE-MISSION DU TUTEUR/MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

MISSIONS

- **Accompagner** l'alternant tout au long de son contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation dans l'entreprise : transmettre son savoir, ses compétences, intégrer l'alternant dans les projets ;
- **Organiser** et planifier le travail de l'alternant ;
- **Évaluer** l'acquisition des compétences de l'alternant ;
- **Assurer** la liaison avec le centre de formation de l'alternant.

COMPÉTENCES CLÉS

- **Être volontaire** pour assurer cette mission ;
- **Être motivé** pour transmettre ses compétences et connaissances professionnelles ;
- **Être à l'écoute** des besoins et des questionnements ;
- **Avoir des compétences managériales.**

CONDITIONS

- **Posséder un diplôme** ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
- **Posséder trois années d'exercice** d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

VOUS ÊTES DIRIGEANT OU SALARIÉ ? VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS
CETTE FICHE-MISSION ET AVEZ ENVIE D'ENDOSSER CE RÔLE ?

VOUS POUVEZ SUIVRE UNE FORMATION POUR VOUS Y PRÉPARER !

Atlas^{OPCO} Soutenir
les compétences

**PLANÈTE
CSCA**

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE VA VOUS APPORTER LA FORMATION ?

- > **Connaître l'environnement administratif et juridique** des contrats en alternance ;
- > **Préparer l'intégration de l'alternant** dans l'entreprise, en prenant en compte son parcours et ses diversités ;
- > **Acquérir les compétences** nécessaires pour encadrer un apprenant et lui transmettre son savoir-faire ;
- > **Maîtriser la communication** avec le tuteuré ;
- > **Favoriser son apprentissage et sa réussite** à l'examen, en partenariat avec le centre de formation.

COMMENT TROUVER UNE FORMATION ?

De nombreux organismes de formations proposent des formations pour préparer les dirigeants et les salariés au rôle de tuteur/maître d'apprentissage.

Les formations proposées sont généralement d'une durée de 7h ou 14h. Pour vous aider à trouver une formation :

- > **Vous êtes salarié de l'entreprise** : identifiez une formation en concertation avec votre employeur et/ou le RRH de votre entreprise qui pourront, eux-mêmes, se rapprocher de l'interlocuteur Atlas de l'entreprise ;
- > **Vous êtes dirigeant de l'entreprise** : votre interlocuteur Atlas pourra vous accompagner dans votre démarche.

LE TUTORAT : UN ALLIÉ POUR LES COMPÉTENCES DE VOTRE ENTREPRISE

Que ce soit pour un alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, le choix de son tuteur est essentiel. Grâce à lui, vous allez pouvoir :

- > **Transmettre des compétences-clés** dans votre entreprise ;
- > **Faire connaître votre culture d'entreprise** ;
- > **Mieux intégrer** vos nouveaux salariés ;
- > **Renforcer la sécurisation** des parcours professionnels et améliorer la performance et l'implication des salariés ;
- > Dans certains cas, **développer la collaboration** intergénérationnelle.



LES FINANCEMENTS DE L'OPCO

	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION TUTEUR	CONTRAT D'APPRENTISSAGE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
FORMATION TUTEUR / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	L'accompagnement du bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation par un tuteur est obligatoire. Durée maximale : 35h Forfait : 15€ HT par heure	L'accompagnement d'un apprenti dans l'entreprise par un maître d'apprentissage est obligatoire. Durée maximale : 35h Forfait : 15€ HT par heure
AIDE À LA FONCTION TUTORALE	Uniquement si le tuteur a suivi une formation de tuteur Durée maximale : 6 mois Forfait tuteur : 230€ HT par mois	∅



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://bit.ly/2GHshKY>

rubrique « contrat de professionnalisation » ou rubrique « contrat d'apprentissage »